



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
LIMITÉE

E/CN.16/1999/L.1
19 mai 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT
Quatrième session
Genève, 17 mai 1999
Point 12 de l'ordre du jour

**ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX
DE SA QUATRIÈME SESSION**

Projet de rapport

A. Ouverture de la session

1. La quatrième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement a eu lieu à Genève du 17 au 21 mai 1999. La Commission a tenu ... séances (ses 1ère à ...ème séances) et plusieurs réunions informelles.

2. Dans son allocution liminaire, le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a déclaré que le progrès scientifique et technique avait profondément transformé les mœurs, entraînant une amélioration de la qualité de la vie dans certains pays. Mais, ses bienfaits étaient inégalement répartis et il était indispensable de combler les écarts de niveau de vie entre les pays si l'on voulait assurer la paix et le développement dans le monde. La Commission jouait à cet égard un rôle essentiel, en tant que forum mondial chargé de conseiller l'Assemblée générale et le Conseil économique et social sur des questions scientifiques et techniques.

3. Le thème de fond de la quatrième session avait été fort bien choisi : les partenariats et réseaux scientifiques et techniques Nord-Sud et Sud-Sud pouvaient en effet se révéler extrêmement fructueux. À cet égard, la réunion

"Partenaires pour le développement", tenue à Lyon en novembre 1998, avait grandement contribué à promouvoir des partenariats internationaux et intersectoriels entre tous les acteurs du développement.

4. Il était impératif que la communauté internationale étudie les moyens de faciliter l'emploi des nouvelles techniques. Les organismes des Nations Unies s'employaient déjà activement à promouvoir leurs applications dans le domaine de l'enseignement, de la santé, de la gestion de l'environnement, de la facilitation du commerce, de la production agricole, de l'administration et des télécommunications.

5. La maîtrise de la technologie était devenue la clef d'un développement socio-économique durable. Il était donc opportun qu'à sa quatrième session la Commission s'intéresse à la biotechnologie qui, utilisée à bon escient, pouvait aider à concilier développement durable et augmentation de la production. La conception commune permettrait aussi d'imprimer aux travaux de la Commission une orientation à long terme, dans la perspective du nouveau millénaire.

6. La **Directrice de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a dit que la nouvelle méthode de travail suivie par la Commission depuis environ cinq ans avait donné d'assez bons résultats si l'on considérait la participation active des membres de cet organe à l'exécution du programme de travail et à la mobilisation de fonds, mais avait été moins efficace du point de vue de la diffusion des travaux de la Commission. Le site Web créé récemment pourrait contribuer à une meilleure diffusion de l'information entre les sessions.

7. L'examen à la fois d'un thème principal, comme la biotechnologie, et d'un thème "secondaire", comme l'agriculture, était un bon moyen d'aborder un même domaine d'activité sous des angles différents mais complémentaires, et la Commission pourrait suivre une démarche analogue pour l'élaboration du programme de travail de la prochaine période intersessions. Au sujet de ce programme, la Directrice a rappelé que le Conseil économique et social, dans sa résolution 1998/46, avait encouragé la Commission à accorder une attention particulière au renforcement des capacités et au transfert de technologie, à examiner des applications et activités concrètes et à coopérer plus étroitement avec, entre autres, la Commission du développement durable, le Conseil du commerce et du développement et le secrétariat de la CNUCED.

B. Participation

8. Conformément aux résolutions 1998/46 et 1998/47 du Conseil économique et social, en date du 31 juillet 1998, le nombre de membres de la Commission a été ramené de 53 à 33. Les membres sont élus par le Conseil économique et social selon la répartition géographique suivante : huit membres parmi les États d'Afrique, sept parmi les États d'Asie, quatre parmi les États d'Europe orientale, six parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et huit parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

9. Dans sa résolution 1998/47, le Conseil a décidé que l'on procéderait à un tirage au sort pour répartir l'ensemble des sièges, qu'ils soient vacants ou non, afin d'échelonner comme suit les mandats des nouveaux membres :

États africains	Quatre membres nommés pour quatre ans et quatre nommés pour deux ans;
États asiatiques	Quatre membres nommés pour quatre ans et trois nommés pour deux ans;
États d'Europe orientale	Deux membres nommés pour quatre ans et deux nommés pour deux ans;
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Trois membres nommés pour quatre ans et trois nommés pour deux ans;
États d'Europe occidentale et autres États	Quatre membres nommés pour quatre ans et quatre nommés pour deux ans.

10. Ont participé à la session les représentants de ___ États membres de la Commission. Des observateurs d'autres États Membres et d'États non membres de l'ONU, ainsi que des représentants d'institutions spécialisées, d'organismes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales y ont également participé. La liste des participants figure dans l'annexe ___ .

C. Élection du bureau

11. Le 22 février 1999, la Commission avait élu par acclamation le bureau suivant pour sa quatrième session :

Vice-Présidents : M. Bernd Michael Rode (Autriche)
M. Arnoldo Ventura (Jamaïque)
Mme Rolanda Predescu (Roumanie)

12. À la 1ère séance de sa quatrième session, le 17 mai 1999, la Commission a élu M. Henri Hogbe Nlend (Cameroun) Président, également par acclamation.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

13. À sa lère séance, le 17 mai 1999, la Commission a décidé d'ajouter à son ordre du jour provisoire un nouveau point intitulé "Élection du président de la quatrième session". Elle a ensuite adopté l'ordre du jour provisoire de la session (E/CN.16/1999/1), modifié oralement (voir l'annexe ____).

14. À la même séance, la Commission a aussi approuvé l'organisation des travaux de la session (voir E/CN.16/1999/1/Add.1).

E. Documentation

15. Les documents dont la Commission était saisie à sa quatrième session sont énumérés dans l'annexe ____.

[à compléter]
